

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017

### Ordre du jour :

- Modification de la délibération « Terrain COTTING »
- SYANE : choix de transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)
- Avancement du projet du Pont Fornant
- Location de l'appartement n° 3 de la Résidence du Bourg
- Donation de terrain par les conjoints DEROBERT et GAILLARD
- Information sur le SIVU du groupe scolaire
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 2 octobre 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 octobre 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Karine VEYRAT, Lydie GALL, Patrice GAILLARD, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Laëtitia SEBERT, Jacques MENU, Jean-Claude TIMMERMAN, Véronique LEGENDRE, Thierry MERLE, Cédric ROMAND

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Philippe NAVET (a donné pouvoir à André MORARD)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 8 septembre 2017.

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION « TERRAIN COTTING »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors de la dernière séance du 08 septembre dernier d'acquiescer de Monsieur Gérard COTTING pour un montant forfaitaire de 12.000 € :

- la parcelle cadastrée sur la commune C295, lieudit «Prés de Marlioz » d'une superficie de 3.379m<sup>2</sup>
- la parcelle cadastrée sur la commune C601, lieudit « Sur le bois » d'une superficie de 2.229m<sup>2</sup>,
- ainsi qu'une bande de terrain de 11m<sup>2</sup> tirée de la parcelle C569 à MINZIER pour élargir la voie communale n°6 « route de Prevy »,

Après réflexion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler cette décision prise par délibération n°41/2017 le 08 septembre dernier et propose d'acquiescer uniquement :

- la parcelle cadastrée sur la commune C295 lieudit «Prés de Marlioz » d'une superficie de 3.379m<sup>2</sup>,
- et la bande de terrain de 11m<sup>2</sup> tirée de la parcelle C569 0 MINZIER pour élargir la voie communale n°6 « route de Prevy »,

**Pour un montant forfaitaire de 10.000 €, les frais notariés et de géomètre étant à la charge de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide à l'unanimité :**

\* **L'annulation** de la délibération n°41/2017 du 08 septembre 2017

\* **la proposition de Monsieur le Maire d'acquiescer** de Monsieur Gérard COTTING, les 11 m<sup>2</sup> tirés de la parcelle C569 route de Prévy ainsi que la parcelle C295 « Prés de Marlioz » à MINZIER au prix forfaitaire de 10.000 € auquel s'ajouteront les frais de géomètre et les frais notariés

- **Et Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

### SYANE : CHOIX DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE

La commune souhaite poser sa candidature pour la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides auprès de SYANE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le coût de cette installation s'élève à 3.250 euros et celui de la cotisation annuelle à 450 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à ce jour, **vote contre** l'installation de la borne de recharge sur le territoire de la commune **à l'unanimité**.

Il invite Monsieur le Maire à s'approcher de SYANE pour de plus amples informations.

### **AVANCEMENT DU PROJET DU PONT FORNANT**

\* Les travaux d'extension du Bar à Thym : le permis de construire a été accordé le 07 septembre 2017 ; l'appel d'offres sera lancé dans les jours à venir.

\* Projet de construction d'une résidence : les prestataires Monsieur Alain SOL et la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) ont refait une proposition avec la création d'une crèche en plus des commerces et des logements sociaux. La commission bâtiment est appelée à se réunir le 19 octobre à 19 h 30.

\* Projet carrefour « Pont Fornant » : le Conseil Départemental prendra en charge le coût de création du giratoire. Une piste cyclable matérialisée par un marquage au sol est prévue.

### **LOCATION DE L'APPARTEMENT N° 3 DE LA RÉSIDENCE DU BOURG**

Le logement n° 3 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER est libre depuis le 30 septembre 2017. Monsieur Patrice GAILLARD présente la candidature de Monsieur SIMON Jean-Paul qui propose de louer l'appartement dès le 1er novembre 2017. Avant tout accord, et afin de mieux cerner le candidat, le Conseil Municipal demande des pièces complémentaires.

### **DONATION DE TERRAIN PAR LES CONSORTS DEROBERT ET GAILLARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chemin cadastré sur la commune A453 lieudit « Prés d'hiver » d'une superficie de 414 m2 reliant la route des Sources au Lac Vert n'a toujours pas été cédé à la Commune. Afin de régulariser cette situation, les consorts GAILLARD et M Joseph DEROBERT, propriétaires indivis de ce chemin proposent d'en faire don à la commune ; Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les frais notariés soient à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la donation de la parcelle cadastrée citée ci-dessus
- décide que les frais engendrés par cette donation seront pris en charge par la commune
- charge Maître GABARRE, Notaire à ST JULIEN EN GENEVOIS de toutes les formalités à accomplir
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique établi par le notaire.

### **INFORMATION SUR LE SIVU DU GROUPE SCOLAIRE**

\* Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission d'André-Gilles CHATAGNAT de son poste de Président. Lors de la dernière réunion du SIVU du groupe scolaire, Monsieur Bernard CHASSOT a été élu Président, Monsieur Alain CHAMOSSET 1er Vice-Président et Madame Florence MESSERLI, 2nde Vice-Présidente.

\* Madame Lydie GALL annonce la mise en place du portail des familles via le site internet de la commune de Minzier pour les inscriptions à la cantine et la garderie périscolaire depuis début octobre 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Régularisation prêt travaux AEP – assainissement le Crêt**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence assainissement à la CCUR. Il rappelle que le prêt correspondant aux travaux d'eau et d'assainissement au hameau du Crêt a été fait en global pour l'ensemble des travaux.

Il doit donc être dissocié afin que la commune reprenne la part correspondant à l'eau et la CCUR celle correspondant à l'assainissement.

La part revenant à la commune du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 101 907.75 € et celle revenant à la CCUR est de 129 175.58 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'emprunt n° 00000891842 correspondant à cette régularisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de dissocier le prêt n° 00000891842 afin que la part correspondant à l'assainissement revienne à la CCUR, comme exposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'emprunt n° 00000891842.

**Chemin public**: Monsieur BELO et Monsieur PASTOR envisagent d'acheter le chemin qui traverse leurs propriétés. Le prix de vente sera estimé par les Domaines. Une enquête publique sera à prévoir en cas de vente.

**Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** : Le SCOT a été validé par le Préfet le 11 octobre 2017.

L'EHPAD : Le projet est de construire une nouvelle EHPAD sur le terrain de 3.350 m aux Bottières à FRANGY. Le Conseil communautaire dans sa séance du 10 octobre, a refusé d'acquiescer le terrain. L'EHPAD actuelle est en sursis. Une réunion communautaire extraordinaire est prévue fin octobre.

Commission développement économique de la CCUR et Monsieur VERMELLE 2nd Vice-Président de la CCUR : Un rendez-vous est fixé le lundi 30 octobre 2017 à 18 h 30 au Triolet pour la visite des intérêts économiques de notre commune.

Vœux du Maire et de la Municipalité : la cérémonie des vœux est prévue le vendredi 05 janvier 2018 à 19 h ou 19 h 30 dans la salle communale.

Commémoration du 11 novembre : la cérémonie aura lieu le dimanche 12 novembre à 11 h face aux Monuments aux morts ; les enfants de l'école du Triolet sont invités à y participer.

Enrochement route du Flon : Après étude des propositions des établissements CHALANSONNET, DUCLOS et BORTOLUZZI, la société DUCLOS a été désignée pour réaliser les travaux. L'enrobé de la route sera à refaire.

Cimetière : Reste de l'enrobé à faire.

L'association La Fouine : Conformément à la délibération du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal confirme que l'association la Fouine devra régler la location de la salle des fêtes pour la soirée du 14 octobre car c'est la 2nde réservation de l'année 2017.

Maison pluridisciplinaire à FRANGY : la demande de permis de construire sera déposée en novembre 2017.

Restriction d'eau : Monsieur le Maire informe que suite à une baisse importante du niveau d'eau du réservoir situé aux Baraques, des réparations du forage ont eu lieu. Monsieur le Maire rappelle toutefois qu'il faut être vigilant à la consommation d'eau.

Projet immobilier à la Ferme Cotting : Suite aux craintes d'un riverain, une rencontre est prévue le 25 octobre 2017 entre la commune, l'urbaniste et le promoteur afin de connaître les détails de ce projet.

Convention entre le Département et la commune concernant le prolongement de trottoirs et la création d'un cheminement piéton du Châtelard au Pont Fornant sur la RD 992 :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de prolongement de trottoirs route du Chatelard et la création d'un cheminement piéton du hameau du Châtelard au Pont Fornant sur la RD 992.

Il ajoute qu'au vu du dossier déposé par la commune, le Conseil Départemental émet un avis favorable sur les dispositions techniques de ce projet

Afin de définir les modalités techniques et administratives une convention d'autorisation de voirie et d'entretien est nécessaire entre le Département et la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Blason de la commune : La commission communication se réunira mercredi 25 octobre 2017 à 20 h 30.

Le Minzierois : la distribution est prévue avant Noël. Tout article sera déposé au plus tard le 31 octobre 2017.

Sentiers de randonnées – panneaux d'affichage : Madame Lydie GALL présente au Conseil le devis des ETS Signaux GIROD pour la création de 4 panneaux en tôle de 600 X 800 mm d'un montant de 650,18 euros HT (avec système de fixation et support). Ces panneaux seront situés à l'école du Triolet, au Lac vert, au Chef-Lieu et à la Pierre 33. Après avoir entendu l'exposé de Madame Lydie GALL, le Conseil valide la proposition des ETS Signaux GIROD.

Sécurité salle communale : la commission de sécurité a fait plusieurs remarques suite à l'inspection de la salle des fêtes. Le nécessaire sera fait.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y afférentes.